

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

CHANCELIER DES UNIVERSITÉS D'AQUITAINE

- Vu les dispositions du code de l'éducation relatives au conseil académique des langues régionales, et notamment l'article D 312-37,
- Vu l'arrêté initial de composition en date du 29 juin 2009,
- Vu l'arrêté modificatif du 23 novembre 2009,
- Vu l'arrêté modificatif du 15 octobre 2010,
- Vu l'arrêté modificatif du 3 février 2011,
- Vu la demande de remplacement de représentant formulée par le conseil général des Pyrénées – Atlantiques en date du 27 juin 2011
- Vu le décret du 22 avril 2011 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques LACOMBE en qualité d'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Landes,
- Vu le décret du 7 juillet 2011 portant nomination de Mme Jacqueline ORLAY en qualité d'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne,
- Vu le décret du 7 juillet 2011 portant nomination de Mme Laurence ADELIN en qualité d'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne.

A R R Ê T E MODIFICATIF N°6

Article 1er : La composition du conseil académique des langues régionales de l'académie de Bordeaux, est modifiée comme suit :

COLLEGE 1 : au titre de l'administration

Membres titulaires

- En remplacement de M. GUICHARD IA-DSDEN de la Dordogne, appelé à d'autres fonctions,
Mme Jacqueline ORLAY inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du département de la Dordogne.
- En remplacement de Mme FRANCIUS IA-DSDEN des Landes, appelée à d'autres fonctions,
M. Jean-Jacques LACOMBE inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du département des Landes,
- En remplacement de Mme LOISEAU IA-DSDEN de Lot-et-Garonne, appelée à d'autres fonctions,
Mme Laurence ADELIN inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du département de la Dordogne.

COLLEGE 3 : au titre des collectivités territoriales de rattachement et des mouvements associatifs et éducatifs

- En remplacement de Monsieur BRISSON Max, conseiller général du canton de Biarritz Ouest – premier adjoint au maire de Biarritz

M. MAITIA François, Conseiller général de St Jean Pied de Port – Maison Xoriekin - ISPOURE

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 17 novembre 2011



Jean-Louis NEMBRINI
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine